Taxe d'Apprentissage 2021

Comment verser votre fraction de 13% de Taxe d'Apprentissage à l'Ecole LA MACHE ?

Vous ne passez plus par un organisme Collecteur. Vous verser directement à **LA MACHE**.
Le calcul de votre contribution est la **Masse Salariale 2020 X 0,68% X 13%**

Votre Entreprise :

SIRET

Contact _____ Tél _____
Email _____
Raison Sociale _____
Adresse _____
CP _____ Ville _____

Masse Salariale 2020 = MS

,00 €

Taxe d'apprentissage 2021 = MS X 0,68% X 13%

,00 €

Le règlement de votre contribution peut s'effectuer soit :

Par chèque bancaire

A l'ordre de : **Fondation Ecole LA MACHE**
A renvoyer à l'adresse suivante :
Fondation Ecole LA MACHE
Service SRPE
75, boulevard Jean XXIII
69373 LYON CEDEX 08

Par virement, ci-dessous nos coordonnées bancaires

IBAN

FR76	1780	6001	7717	7543	1000	003

BIC

A	G	R	I	F	R	P	P	8	7	8

Intitulé du virement : TA2021 SIRET de l'entreprise

Un reçu libératoire vous sera envoyé dès réception de votre règlement

☎ 04 27 46 15 24 🖷 04 78 00 40 80 email : srpe@lamache.org
75, boulevard Jean XXIII - 69373 LYON CEDEX 08